Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 035-213503022-20260205-26_05-DE

Département : Ille-et-Vilaine
Arrondissement : Rennes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date convocation
16 janvier 2026

Conseillers
En exercice : 15
Présents : 11
Procuration : 2

Votants : 13

Vote pour : voir détail dans la délibération
Vote contre : voir détail dans la délibération
Abstention : voir détail dans la délibération

Présents
Jean-François BOHANNE
Roger SOURDAINE
Robert EVEILLARD
Jean-Claude BOUCHET
Véronique LETARD
Mickaël LORAND
Élodie BRIAND
Aurélie BAUBRY-LOUVEL
Catherine BURLOT
Christophe DUVAL
Caroline BEDEL

Excusé(e)(s)
Stéfan MAIDANATZ donne procuration à Robert EVEILLARD
Marianne LAYEC donne procuration à Elodie BRIAND

Absent(e)(s)
Stéfan MAIDANATZ
Mireille MOINERIE
Marianne LAYEC
Laëtitia VAIDIE

Secrétaire séance
Véronique LETARD

SÉANCE DU 5 FÉVRIER 2026

Le cinq février deux mil vingt-cinq, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Onen-la-Chapelle se sont réunis, en séance ordinaire, à la salle du conseil municipal, sur convocation légale de Monsieur Le Maire le seize janvier deux mil vingt-six et sous sa présidence.

THÈME : FINANCES **N°26.05**
Objet : Devis calvaire

Monsieur Le Maire présente les deux devis concernant la fabrication d'une croix en chêne pour le calvaire Rue de Brocéliande.
Il présente les deux devis :

- Devis n°DEV-2025/12-0005 de l'entreprise Concept Couverture pour un montant de 1 199.63€ TTC ;
- Devis n°DE-25-01757 de l'entreprise SIMON pour un montant de 1 502.27€ TTC.

Aurélie Baubry-Louvel ne prend pas part au vote en tant que conjointe de Mr Louvel de l'entreprise Concept Couverture.

Après délibération, le Conseil Municipal à 12 voix pour :

- Retenir le devis de l'entreprise Concept Couverture pour un montant de 1 199.63€ TTC.
- Autorise Monsieur Le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

Monsieur Le Maire présente le devis n°S00683 de Croix & Calvaire de France pour la restauration du Christ pour un montant de 2 118.00€ TTC.

Monsieur Le Maire précise que la ligne « livraison zone 4 » d'un montant de 250€ ne doit pas être pris en compte, la municipalité se chargera du transport.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à 13 voix pour :

- Valider le devis de Croix et Calvaire sans le transport du Christ,
- Charger Monsieur Le Maire à redemander le devis rectifié,
- Autorise Monsieur Le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

Le Maire,
Jean-François BOHANNE

Mairie de Saint-Onen-la-Chapelle 35290

Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 035-213503022-20260205-26_05-DE